



Les rues de Rambouillet

Au 1er janvier 2021, Rambouillet comptait, selon l'annuaire en ligne sur le site de la Mairie ([cette page](#)):

14 places	8 avenues	179 rues	1 impasse
41 allées	6 chemins	22 squares	5 ronds-points

et 8 sentes (le terme de *sente* est préféré à celui de *sentier* en paysage urbain.)

Nonobstant quelques doublons, il a donc fallu trouver 284 noms différents pour les baptiser tous, ou pour être précis 284 *odonymes*, puisque, parmi les *choronymes*, qui désignent tous les noms de lieu, les *odonymes* sont ceux qui désignent une voie de communication routière, ferroviaire ou autre. (C'était la minute de pédanterie des Cahiers d'Yveline !)

Etudier chacun d'eux, par exemple par thème, serait très intéressant, et fera peut-être l'objet d'un autre article. Mais aujourd'hui je voudrais seulement en brosser un tableau général.

On doit à Raphaël Pinault un excellent « *lexique des noms de rues de Rambouillet* » édité par l'Office de Tourisme en 1996, et Jean Blécon, dans son « *Historique des rues de Rambouillet* » publié par la Shary en 1997, a retrouvé dans les délibérations du conseil municipal les dates d'attribution de leurs noms passés ou actuels.

Les noms de rues :

On les voit apparaître au XIII^{ème} siècle, avec le développement des villes, et la nécessité de distinguer les maisons. La dénomination est libre, et elle répond à cette époque à une logique fonctionnelle, en indiquant généralement le lieu que la rue dessert. Ce lieu est religieux ou civil, à l'intérieur de la ville (l'église, le moulin...) ou bien il s'agit d'une direction extérieure vers une autre commune.

C'est avec Sully, en 1600 que se généralisent les noms sans rapport direct avec le lieu, et leur désignation relève alors d'un monopole public et royal.

On trouve ainsi, sur les plans les plus anciens de Rambouillet des voies d'accès : « *chemin de Rambouillet à Orléans* », « *chemin de Rambouillet à Groussay* » « *chemin de Rambouillet à Grennonvilliers* » etc...

Et en ville, les rues les plus anciennes sont d'abord « *la Grande Rue* » (rue du Gal de Gaulle), « *la rue de la Corne* » (rue de Penthièvre), le « *Carrefour Maillet* » (carrefour des rues Lachaux et Raymond Poincaré) et « *la rue Troussevache* » (rue Lachaux).

Plus tard on voit apparaître la « *rue des Remparts* » (rue d'Angiviller), la « *ruelle des Vignes* » ou la « *Butte au Moulin* », « *la rue du hasard* »(Maurice Dechy), la « *rue des juifs* » (rue Raymond Poincaré), la *rue des Petits-Champs* » (rue Clemenceau) ainsi que les places « *du Marché* » (de la Libération) et de « *la Geôle* » (Marie-Roux) : des noms parfaitement explicites....

Mais indiquer qu'une rue ancienne n'a pas cessé d'exister, sous des noms différents, pourrait masquer le fait que rares sont les rues qui n'ont pas été prolongées, élargies, voire déplacées au fil des siècles. La correspondance entre la rue ancienne et celle de 2020 n'est donc que relative.

La Révolution est l'occasion d'une débaptisation générale, des communes comme des rues. Pas question naturellement de conserver des noms à consonance monarchique ou religieuse : Les-Essarts-le-Roi deviennent *Les-Essarts-la-Montagne*, Montfort-l'Amaury : *Montfort-le-Brutus*, Saint-Léger-en-Yvelines : « *Marat-des-Bois* », Saint-Arnoult-en-Yvelines : « *Montagne-sur-Remarde* », Saint-Hilarion : « *Les Roches* »...

Mais pourquoi renommer Rambouillet en *PlaintsBois* ? Toutefois, ce nom ne sera jamais utilisé.

Pour les rues de Rambouillet, dans un premier temps, les noms révolutionnaires suivants sont proposés :

- *Bara* pour le Carrefour Maillet
- rue de *la Providence* pour la rue du Hasard
- *rue de la Montagne* pour la rue Troussevache
- *rue Geoffroy* pour la rue des Juifs
- *rue Egalité* pour la rue de la Corne
- *rue de la Convention* pour la Grande-Rue
- *place de la Réunion*, pour la place de l'Ancien Cimetière
- *place de la Liberté* pour la Place du Marché
- *place de la Fraternité* pour la place de la Geôle
- *rue des Sans-Culottes* pour la rue de Groussay
- *rue de Viala* pour la rue des Petits-Champs

Ces noms sont acceptés, à l'exception de la « rue de la Providence » dont la consonance semble trop religieuse, et à laquelle on préfère le nom de « *rue Francklin* ». Le naturaliste Geoffroy est remplacé par Bara, pour la rue des Juifs. La Grande-Rue devient « *rue de la Liberté* », quant à la rue de la Corne on lui préfère en 1794 le nom de « *rue de la Montagne* ». Enfin la rue des Remparts devient « *la rue de l'Egalité* ».

Comment les Rambolitains réagissent-ils à ces changements ? Une seule chose est sûre : tous les actes notariés passés entre 1794 et 1800 les ignorent, et continuent d'utiliser les anciens noms.

Quoi qu'il en soit, toutes ces modifications sont abandonnées sous l'Empire et d'anciens noms, même à consonance religieuse sont repris.

Le 1er octobre 1812, Levasseur, ancien maire et premier sous-préfet de Rambouillet, choisit de sa propre initiative de donner le nom de « Borysthène » à la rue d'Angiviller, de « Witpeck » à la rue de Penthièvre, de « Smolenck » à la rue Lachaux et de « Moskou » à la rue Poincaré afin de célébrer les victoires de Napoléon dans sa campagne de Russie. Son arrêté sera abrogé 18 mois plus tard.

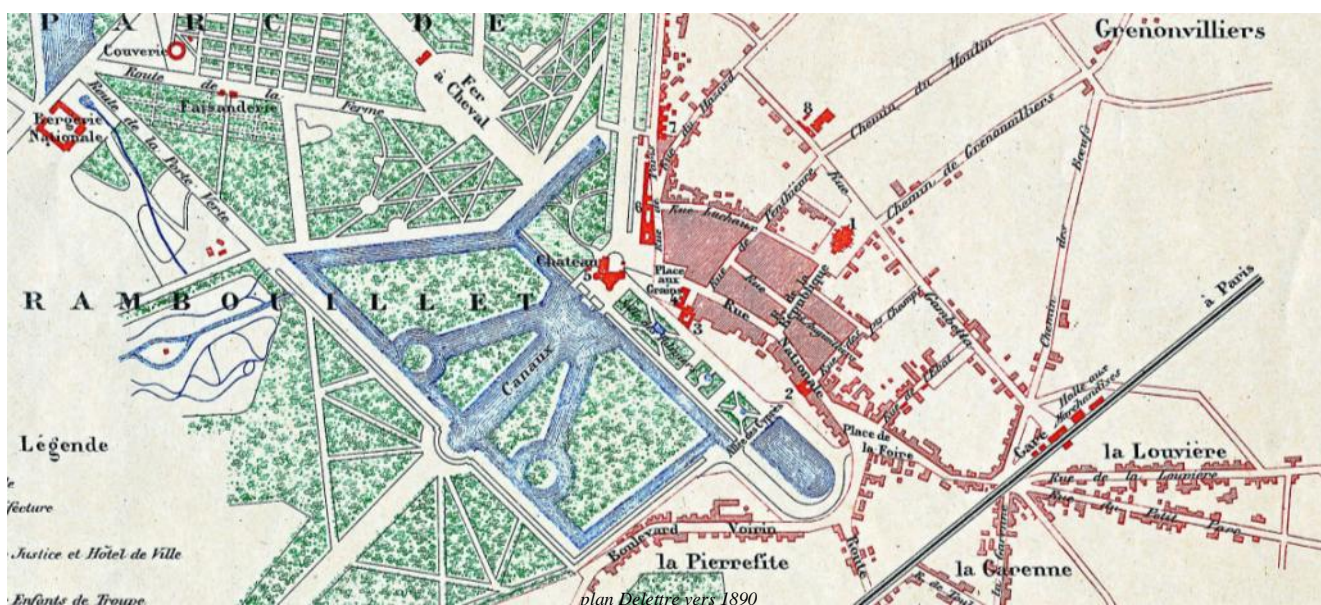
Il est intéressant de noter que pendant ces dix-huit mois ces noms seront effectivement employés dans les actes notariés. Ceci, alors que les noms révolutionnaires, restés pourtant valides durant six ans ne l'auront jamais été. Sans doute la décision de Levasseur correspondait-elle davantage aux souhaits des Rambolitains, et à leur désir de plaire à l'Empereur ? A moins que le sous-préfet ne se soit montré plus *...persuasif* que les autorités révolutionnaires ?

On sait qu'à vouloir coller à l'actualité on risque de devoir changer très souvent le nom des rues.

L'exemple de la Grande-Rue est significatif puisqu'elle s'est appelée ensuite successivement rue de la Liberté, rue Napoléon, Grande-Rue (à nouveau), rue Royale, rue Nationale, rue Impériale, rue Nationale (à nouveau), avant de devenir notre actuelle rue du Général de Gaulle.

Consciente du problème, la municipalité préfère privilégier au XIX^{ème} siècle les références à l'histoire ancienne de Rambouillet. Bien que républicaine, la ville se souvient alors de la famille

d'Angennes, de l'hommage de Montorgueil, du Comte de Toulouse, ou du duc de Penthièvre... Louis XVI a beaucoup contribué au développement de Rambouillet, mais l'honorer aurait été considéré comme un geste politique. Il l'est donc à travers son Directeur des Bâtiments, le comte d'Angiviller. De même, c'est avec la place du Roi de Rome que Rambouillet honore Napoléon, une fois que les rues Napoléon (rue de Gaulle) et Napoléon III (rue de République) sont débaptisées. Mais la ville n'oublie pas les figures républicaines : nationales, comme Gambetta ou Jean-Jaurès mais aussi rambolitaines, et donc moins susceptibles d'une remise en cause, comme les anciens maires Jean-Sébastien Delorme, Félix de la Motte, Marie Roux, Eugène Gautherin, Henri Lévassur, Charles Voirin... Ou encore des généreux donateurs comme le comte Potocki, la duchesse d'Uzès ou Aimé-Désiré Lachaux. Tous ont leur rue, ou leur place, mais pas toujours en rapport avec le rôle qu'ils ont joué dans la ville. Sans vouloir mésestimer le legs des Lachaux, son nom méritait-il d'être donné à une rue aussi importante ?



Mais comment choisit-on un nom de rue ?

Depuis les lois de décentralisation de 1982, la dénomination d'une voie publique relève exclusivement de la compétence des communes. Après avoir reçu des propositions, le maire choisit ou non de les inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, en vertu de son pouvoir discrétionnaire de fixation de l'ordre du jour. Un pouvoir qui est néanmoins susceptible de recours par les conseillers municipaux.

Si les habitants d'une commune peuvent être consultés sur le choix des noms de rues, ils peuvent aussi, tout comme le sous-préfet ou le préfet, le contester devant la justice administrative. La loi leur laisse un délai de deux mois après la publication de la délibération.

Notons qu'il est possible de donner à une rue le nom d'une personne vivante - avec son accord. En revanche, l'accord de la famille ou des ayants droits n'est pas nécessaire pour utiliser le nom d'une personne décédée.

En cas de recours, c'est naturellement l'intérêt public local, qui prime. Le ministère des Collectivités territoriales le rappelait ainsi en 2011:

«L'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné.»

Les sept odonymes les plus utilisés en France restent à ce jour :

- l'Eglise (rue ou place)
- la Mairie (rue ou place)
- la Grande Rue
- la rue du Moulin
- la rue du Château
- la rue de l'Ecole ou des Ecoles
- et la Gare (rue ou place)

Et comme nom de personne : le général de Gaulle dépasse largement les quatre suivants qui sont Pasteur, Victor-Hugo, Jean-Jaurès et Jean-Moulin.

A l'inverse certains noms sont très rares, voire uniques. On m'a envoyé un jour de l'étranger une carte postale à mon adresse, « *rue Maurice Dechy, France* » sans précision ni de ville ni de code postal... Pourtant elle m'est bien arrivée, cette rue étant unique au monde ! (le Rambolitein Maurice Dechy est l'un des 50 otages fusillés le 2 octobre 1943 au Mont Valérien)

Au total il y aurait en France moins de 10% de noms de femmes, dont la première est Marie Curie.

En l'occurrence, Rambouillet fait moins bien que la moyenne nationale. Il me semble qu'elle n'a retenu que les noms de Julie d'Angennes, (Pierre et) Marie Curie, Jeanne d'Arc, Madame de Maintenon, (André et) Jacqueline Thome-Patenôtre, Clotilde, la Duchesse d'Uzès et Antoinette Vernes.

Si je n'en ai pas oublié, avec seulement 8 femmes (dont 2 plaques partagées avec un homme) nous serions donc à moins de 3% ! C'est peu, surtout si l'on pense que la ville a eu si longtemps une femme comme maire. Puisque c'est à nouveau le cas, peut-on s'attendre à un rééquilibrage ?

Il est clair que choisir le nom d'un homme politique, même au faite de sa popularité est un pari risqué. Lorsque son étoile pâlera, ou lorsque son oeuvre sera revisitée à la lumière de nouveaux critères, pourra-t-il résister à l'épreuve du temps ? C'est ainsi que des milliers de *rues du Maréchal Pétain* se sont trouvées précipitamment débaptisées à la Libération !

Mais le risque existe avec n'importe quel nom ! Ne va-t-on pas se souvenir demain que Félix-Faure a refusé de réviser le procès de Dreyfus ? Ou qu'il n'était pas un modèle de vertu conjugale ? Que le Général Humbert a gagné ses premiers galons lors des conquêtes coloniales au Tonkin, à Madagascar ou en Tunisie ? Et que faisait René Masson chez les touaregs ?

Ne faudra-t-il pas un jour débaptiser aussi les rues qui rappellent la chasse (le Débuché, la Vénérie, la rue de la Chasse ...) ou des chasseurs comme la duchesse d'Uzès, le Comte Potocki, et tous les présidents de la République qui n'ont choisi de séjourner à Rambouillet que pour la chasse ?

Le problème est naturellement plus vaste. A-t-on encore le droit de reconnaître le talent de Sade, en dépit de sa dépravation, celui de Céline, en dépit de son antisémitisme, la qualité d'un film en dépit d'accusations publiques contre son réalisateur ? A l'époque où nous nous mobilisons pour affirmer notre droit à la caricature et à la liberté d'expression, les minorités de toute nature se mobilisent de plus en plus activement pour faire interdire tout ce qui heurte leur sensibilité.

On ne s'étonnera donc pas que la municipalité de Rambouillet se soit tournée vers des dénominations moins risquées : la forêt (Clairbois, Coin du Bois, Bois Périneau, allée du Bosquet, rue de la Forêt Verte, du Vieil Orme, des Vergers, des Tilleuls, de la Coudraie etc...), les fleurs (Ajoncs, Anémones, Coquelicots, Glycines, Muguet etc...), ou la nature sous toutes ses formes (la Clairière, l'Etang d'Or, le Petit-Parc etc...)

A moins d'actions engagées par une association de personnes allergiques au pollen, on peut penser que la plupart de ces rues sont assurées de pouvoir conserver leur nom.

La numérotation

C'est en 1793 que le conseil municipal décide de numéroter les maisons de Rambouillet, pour remplacer le système des enseignes qui permettait un repérage facile des commerces, et servait de référence aux maisons voisines.

Le premier système est une numérotation en continu, avec le n°1 pour l'Hôtel de Ville, les suivants pour la Grande-Rue (côté sud) sur toute sa longueur, avant de revenir ensuite côté nord, en intégrant au passage les rues annexes. C'était un système très lourd.

En 1805 (15 pluviôse an XIII) un décret parisien impose à la capitale une numérotation par rue, avec numéros pairs à droite et impairs à gauche.

Ce système, beaucoup plus simple, est rapidement généralisé dans toute la France et il est toujours en vigueur aujourd'hui.

Il est adopté à Rambouillet en 1829, et la Mairie pose à ses frais dans chaque rue des plaques en porcelaine pour indiquer le nom de la rue, et ses numéros. Ces plaques seront renouvelées en 1862, puis en 1884. Les numéros, en relief sur plaques de fonte ont été depuis remplacés par des plaques émaillées, où le numéro blanc s'est détaché d'abord sur fond bleu, et aujourd'hui sur fond vert.

Pour mémoire : dans certains pays, comme la plupart des pays d'Amérique, la numérotation est *métrique* : elle indique pour chaque immeuble sa distance depuis le début de la voie. Ce qui, dans une rue de 5 kilomètres conduit à une numérotation jusqu'à 5000.

Rappelons qu'en 1980, la SAVRE (association de *Sauvegarde Architecturale du Vieux Rambouillet et de son Environnement*, aujourd'hui dissoute) sous la présidence de Mme Champrenault, a financé la pose de plaques sur fond beige, qui indiquent le nom ancien de chacune des rues du centre ville. Grâce à elles, nous enregistrons sans effort ces noms, dont beaucoup sont assez imagés pour nous rappeler la vie à Rambouillet dans l'ancien temps.

Christian Rouet